

58^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

Rapport moral

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministères Transition écologique – Aménagement du territoire – Transport – Ville et Logement
Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

RAPPORT MORAL

58^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 22 et 23 avril 2026 - Clermont-Ferrand

Mesdames, Messieurs, les président·e·s d'ASCE
Mesdames, Messieurs les représentant·e·s d'ASCE
Cher·e·s ami·e·s,

Merci à vous pour votre présence lors de cette 58^e assemblée de la FNASCE, dans ce qui fut la Basse Auvergne, pour des instants privilégiés pour l'ensemble de notre mouvement afin de nous retrouver lors de rencontres si importantes et encore placées sous le signe de la convivialité.

Ce rapport moral, porté à votre attention lors de cette 58^e assemblée générale, est un acte dont le formalisme est rendu obligatoire, comme pour toute association régie par la loi 1901.

Il a pour but de vous présenter le bilan des actions diversifiées et menées tout au long de l'année 2025. Il est complété par le bilan financier 2025 et les rapports d'activités présentés par les responsables de secteurs. Ce rapport se veut être une introduction aux débats, aux échanges pour écrire ensemble nos projets, notre avenir.

C'est grâce à l'engagement de nos associations et de nos bénévoles qui portent nos projets, que l'année 2025 a été d'une très grande richesse.

Année particulière, marquée aussi par le changement de présidence lors de notre 57^e assemblée générale de Longeville-sur-Mer, le 16 mai dernier, avec la fin du mandat de présidente de Michèle JOSSIER, après 5 ans commencées le 22 octobre 2020 à Beaune, à l'aube du second confinement. Cette transition a été facilitée dans l'accompagnement dont j'ai pu profiter, Michèle étant toujours membre de notre comité directeur.

Soyons toutes et tous fier·e·s de notre investissement associatif et de porter les valeurs de notre mouvement.



Relations avec l'administration de nos ministères et l'action sociale interministérielle

Administration centrale de nos ministères

Le 1^{er} avril, Mme Anne DEBAR, directrice des ressources humaines de nos ministères, et en présence de la direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions, nous a notifié notre subvention ministérielle et a renouvelé son attachement à notre mouvement.

Action sociale interministérielle

- La FNASCE a poursuivi sa volonté de conforter sa position d'acteur social au sein de nos ministères, participant séances plénières et commissions du CCAS, les ASCE ayant la charge de représenter notre mouvement lors des séances plénières et commissions des CRCAS et des CLAS.
- La FNASCE a participé à la table ronde de la rencontre des présidents de CLAS le 5 novembre, clarifiant les rôles de chacun et présentant notre action sociale.

Comité Central d'Action Sociale - CCAS

Dans le cadre de la représentation de la FNASCE, au sein du CCAS, Michèle Jossier (titulaire) et Stéphane Vachet (suppléant) pour la première partie de l'exercice puis Laurent Franc (titulaire à compter du 17 mai) ont participé aux séances plénières et aux réunions des commissions n°1 « Animation » et n°4 « Actions Collectives ».

Bruna Chanel Olive a participé aux réunions de la commission n°3 « Budget » en qualité d'experte.



La présence de la FNASCE lors de ces réunions est importante, car elle permet de valoriser nos actions, d'apporter des réponses à aux éventuelles questions des représentants des organisations syndicales et de solliciter l'administration centrale sur des points de notre actualité.

Comité pour l'Action Sociale du CEREMA – COPAS

Sébastien Lagache, agent CEREMA en poste aux Ponts de Cé (49), a assisté aux réunions du COPAS, en qualité de représentant de la FNASCE.

Comité de Gestion des Centre des Vacances – CGCV

La FNASCE, représentée par son président, a assisté à l'assemblée générale du CGCV qui s'est tenue le 18 juin au centre Loiréole de Pierrefites-Es-Bois (45).

La richesse de nos valeurs respectives et communes, le renforcement des liens de notre partenariat ont été salués par Laurent Le Floch, son président[^], et relevés par les représentants du pôle ministériel à cette AG.

Déploiement local de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs – CPO – FNASCE / MTECT

Lors de l'année 2025, plusieurs ASCE ont été confrontées à de nombreux obstacles, problèmes récurrents, pour obtenir la validation de leurs conventions locales, et ce malgré la mise à disposition d'une convention locale cadre type, intégrée en annexe de la CPO.

Les points bloquants portent toujours sur :

- les notions de décharges de services, d'ordres de mission avec ou sans frais
- les moyens de fonctionnement
- les moyens financiers
- la gestion du patrimoine immobilier « État »

Dès connaissance, la FNASCE fait remonter les difficultés sur le déploiement des conventions locales auprès des services RH de l'administration centrale afin d'interagir auprès des services de l'État.

Malgré tout, quelques ASCE restent en difficulté avec des conséquences sur leurs actions et sur la mobilisation de leurs responsables.

Conventions d'objectifs avec les établissements publics

Voies Navigables de France – VNF

Une nouvelle convention financière est intervenue entre la FNASCE et VNF, sur la base du calcul identique à la CPO ministérielle, centralisant et revalorisant toutes les subventions et aides précédemment accordées localement. Cette convention nationale couvre les années 2025 à 2028 (signature le 24 septembre 2025).

Un modèle de convention locale type adapté sur la base de l'annexe locale à la CPO sera proposé à VNF, en tenant compte de ses spécificités. Après approbation, il sera diffusé aux ASCE potentiellement concernées.

Le montant versé annuellement à la FNASCE a été fixé à 34 540 €, pour l'action sociale des agents de droit public.

École Nationale Supérieure Maritime - ENSM

Signée le 25 octobre 2024, la convention entre la FNASCE et l'ENSM nécessite encore de communiquer auprès des 4 sites de l'ENSM répartis sur le territoire national : Marseille, Nantes, Saint-Malo et Le Havre (siège de l'Etablissement Public).

Compte-tenu des spécificités d'organisation territoriale de l'ENSM, le mode de déploiement de l'information reste à adapter sur les différents sites de l'ENSM (création de relais / correspondants sur les sites).

Suite à des échanges entre les présidents de la FNASCE et de l'association APAS (agents ONF de droit public), dès 2024, le projet de convention est arrivé à maturité et a été présentée au comité directeur de la FNASCE le 27 octobre 2025 pour fixation du « droit d'entrée », puis au conseil d'administration de l'APAS le 18 novembre. Lors de sa réunion des 3 et 4 décembre, la FNASCE a mandaté son président pour signer cette convention.

Au jour de la rédaction du présent rapport moral, 67 « APASiens » avaient déjà adhéré à 32 ASCE.

La particularité de cette convention réside principalement dans le mode d'adhésion pour lequel l'APAS a accordé une première dotation à la FNASCE afin de payer un droit d'accès forfaitaire aux APASiens. Ces derniers sont membres actifs, non prioritaires pour les unités d'accueil. Les agents ONF de droit privé peuvent adhérer comme membres extérieurs en payant directement le montant de l'adhésion.

Nouveaux statuts cadre des ASCE

Présentés lors de l'assemblée générale de Ronce-les-Bains, les nouveaux statuts cadre des ASCE ont commencé à inspirer ces dernières fin 2024, les projets ne pouvaient toutefois pas être validés par les membres du comité directeur fédéral, membres de FPC avant la publication des statuts fédéraux le 20 décembre 2024.

Durant l'exercice 2025, 20 % des ASCE ont eu des retours sur leurs projets de statuts.

Merci aux membres du comité directeur fédéral, membres de FPC (ou suppléants) pour leur précieux investissement qui ont permis l'aboutissement de ces actes.

Vie du Comité Directeur Fédéral de la FNASCE

- Durant l'année 2025, le comité directeur fédéral de la FNASCE s'est réuni essentiellement en présentiel. Je remercie les représentants des URASCE pour leur participation à ces réunions.
 - ➔ Les 16 et 17 janvier à l'Hôtel de Rauquelaure (75) ;
 - ➔ les 11, 12 et 13 février dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU à Fontainebleau (77) ;
 - ➔ le 5 mars en visioconférence ;
 - ➔ les 26 et 27 mars à La Défense (92) ;
 - ➔ le 23 avril au matin en visioconférence ;
 - ➔ le 14 mai à Longeville-sur-Mer (85) à dans le cadre de la 57e assemblée générale de la FNASCE ;
 - ➔ les 24 et 25 juin à La Défense (92) ;
 - ➔ le 23 juillet en visioconférence – validation des candidatures aux commissions permanentes ;
 - ➔ le 10 septembre en visioconférence ;
 - ➔ les 3, 4 et 5 novembre dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU à Neuvy-sur-Barangeon (18) ;
 - ➔ les 27 et 28 novembre à La Défense (92) ;
 - ➔ le 19 décembre en visioconférence.
- Sur invitations, des membres du CDF ont assisté à des assemblées générales d'ASCE et d'URASCE.
- La FNASCE a continué à accompagner, à leurs demandes, les ASCE sur le devenir de leurs unités d'accueil « biens État » mises à disposition,
- La veille de l'assemblée générale de Longeville-sur-Mer, alors que le comité directeur préparait cette dernière, nos chargés de dossiers nous ont informé de la réception d'un courrier recommandé concernant une nouvelle procédure lancée à l'encontre de la FNASCE par M. Patrick Bonnin, ce dernier ayant fait l'objet d'une radiation à caractère définitif lors de la réunion du comité directeur fédéral du 27 novembre 2024 (cf décision n°2024-38). Dans le cadre de cette nouvelle procédure, il demande, outre sa réintégration, une indemnité pour préjudice moral d'un montant de 50 000 €. Dans le cadre de cette nouvelle procédure, le juge a proposé une procédure de médiation, les deux parties ont accepté. Des accords de confidentialités ayant été signés, nous ne pouvons vous donner plus d'information sur l'avancement et le contenu de cette médiation.

Gestion des agents mis à disposition, MAD de la FNASCE

- L'année 2024 avait été marquée par les départs en retraite au cours du 1^{er} semestre, au sein du bureau administratif de la FNASCE, d'Anaïs DUPAS, cheffe de bureau, et de Christine CALIFE, secrétaire.
- Début 2025 nous avons eu le départ en retraite de Maryse GARANDEAU, chargée de dossier formation et responsable de la mise à jour de l'annuaire fédéral. Ses missions « formation » seront reprises par Alexandra RENOU, agent de droit privé en charge notamment de l'accueil au musée des Ponts et Chaussées, la partie « annuaire » étant reprise par notre webmestre Olivier SANTAOLORIA.
- Lors de l'assemblée générale 2025, vous avez pu faire connaissance avec Marjorie SAITER qui a remplacé Anaïs DUPAS, comme cheffe de bureau, après un an de vacance du poste (congés de fin d'activité et vacance réelle)
- Le 1^{er} septembre 2025, Hassina BOUDARI est venue renforcer l'équipe comme chargée de dossier affaires immobilières et adjointe à la cheffe de bureau.
- Le 12 décembre 2025, Dominique CITRON, chargée de dossier culture a débuté ses congés de fin d'activité pour un départ officiel au 31 mars 2026.

Les deux vacances de poste depuis mi-2024 et le non-remplacement de Maryse GARANDEAU ont grandement impacté nos organisations. Depuis la mise en place d'un télétravail autorisé sur trois jours après la pandémie de la Covid 19, et les vacances de postes, le bureau administratif est fermé au public les lundis et vendredis.

Point positif, les arrivées de Marjorie et Hassina permettent une réorganisation du bureau administratif pour les missions et une montée rapide en compétences.

Marjorie est un appui du président au quotidien, quant à Hassina, outre le traitement de l'enquête MISIM pour les UA Etat, elle a repris la gestion des unités d'accueil de la FNASCE situées à Paris sous la supervision pour le moment de Bruna CHANEL-OLIVE et Sandrine BALAICOURT.

Je tiens à remercier toute cette équipe qui a su relever ce challenge, grâce à son engagement, et m'accompagner dans ces 7 premiers mois comme nouveau président de la FNASCE.

- L'année 2025 a également été marquée par des mouvements dans les MAD des ASCE :
 - ➔ ASCE 75 AC : Mme Melody Maurice a rejoint le CGCV au 1^{er} septembre 2025 ;
 - ➔ ASCE 75 AC : Mme Firdaous GADHGADHI est arrivée le 1^{er} septembre 2025 comme nouvelle responsable comptabilité – trésorerie ;
 - ➔ ASCE 33 Cerema : Mme Valérie LASS est arrivée le 1^{er} octobre 2025 ;
 - ➔ ASCE 75 AC : Départ en congés de fin d'activité de M. Lionel PIRANI en décembre 2025, pour une retraite au 31 mars 2026.

Partenaires financiers

Les contrats de partenariats financiers ont été de nouveau négociés et vont être renouvelés pour une période d'un an, sans tacite reconduction.

Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF)

Le nouveau contrat de partenariat est en attente.

Pour l'année 2025, le montant de la subvention s'est élevé à 18 000 €.

Banque Fédérale Mutualiste (BFM)

Le nouveau contrat de partenariat sera prochainement signé.

La BFM a maintenu son partenariat et ses modalités de contribution avec la FNASCE, avec une dotation financière s'élevant à 12 000 €, répartie comme suit :

- 9 000 € pour le budget général ;
- 1 200 € pour l'Entraide (achat de séjours gratuits) ;
- 800 € pour le secteur Culture ;



- 1 000 € pour le secteur Sport (à répartir sur 3 manifestations sportives).

Colosse aux pieds d'argile (CAPA)

Lors des discussions menant au renouvellement de la CPO nous liant au Ministère en 2023, celui-ci nous a donné des axes forts de sa politique en nous demandant de choisir lesquels nous porteront.

La FNASCE a choisi de s'impliquer dans la lutte contre les inégalités, le sexisme, le harcèlement.

Nous avons alors pris contact avec l'association « Colosse aux pieds d'argile ».

Suite à une première intervention en séance plénière lors des journées DASCE à Port Leucate en octobre 2023, confortés par cette première expérience et conscients de nos limites en la matière, nous avons choisi de poursuivre avec cette association dans le cadre de la signature d'une convention de partenariat en 2025, lors du séminaire Comité directeur fédéral / Présidents et vice-présidents d'URASCE (CDF-PU).

CAPA est ensuite intervenue lors de l'assemblée générale de Longeville-sur-Mer (85).

Fort de ce partenariat la FNASCE a fait évoluer les règlements de ses manifestations afin d'éviter certains comportements inacceptables.

Le comité directeur fédéral a voulu poursuivre en 2026 avec CAPA dans le cadre d'une sensibilisation du comité directeur fédéral et des chargés de dossier du bureau administratif sur la thématique : "Violences sexuelles : connaître les infractions, les prévenir et savoir agir".

Cette formation / sensibilisation sera proposée à l'ensemble des ASCE.

En janvier 2026, vous pourrez le lire dans le bilan des formations, l'ensemble du CFF et de ses chargés de dossiers du bureau de Paris ont suivi la première formation en présentiel "Violences sexuelles : connaître les infractions, les prévenir et savoir agir".

Cette formation sera proposée à l'ensemble des ASCE, le comité directeur fédéral va de son côté faire former un de ses membres afin de recueillir la parole des victimes et être ainsi le relais entre la victime et CAPA.

Journées des délégués aux affaires sportives, culturelles et d'entraide

Elles se sont tenues à Luchon (31) les 8 et 9 octobre 2025.

Les délégués ont pu en plénière être sensibilisés sur la bascule du site internet de la FNASCE, sur l'IA générative et être informés sur la prochaine manifestation Phare qui se tiendra à Leucate les 15, 16 et 17 mai (accueil le 14).

- Le secteur Sport a choisi pour thématique : « La reprise d'une activité physique adaptée après un accident de la vie, les bons gestes, les postures à adopter ». Cette dernière a été déclinée en 3 ateliers avec :

- ➡ la Croix Rouge, pour les 1^{ers} gestes qui sauvent, la position latérale de sécurité et le massage cardiaque,
- ➡ l'Association sports santé du haut Comminges, pour les bons gestes et postures à adopter,
- ➡ un médecin du sport, pour les pratiques sportives conseillées pour se reconstruire physiquement et mentalement après un accident de la vie.

À l'issue de ces ateliers, le secteur Sport a présenté les challenges 2026 et procédé aux remises de prix pour les challenges d'activités portés par la FNASCE (Mai à vélo, Qualité de vie et des conditions de travail – QVCT) et le tournoi d'échecs en ligne.

- Le secteur Culture a échangé sur :

- ➡ le montage d'un dossier et modèle pour les 3 types de demandes d'aides financières
- ➡ l'utilisation des différents outils de techniques et outils d'art visuel : photo, vidéos, drone
- ➡ la valorisation des actions locales, régionales, nationales auprès des adhérents, nouveaux arrivants
- ➡ le Domaine de La Chesnaye : valorisation du musée avec présentation des vidéos et présentation de programmes de visite « clé en main ».

- Le secteur Entraide Culture a échangé sur les points suivants :

- ➡ la présentation de la mallette entraide,



- ➡ l'atelier 1 – retours d'expérience actions d'entraide,
 - ➡ l'atelier 2 – retours d'expérience affaires immobilières,
 - ➡ le jeu de rôle sur calcul du nombre de part à enregistrer dans OLGUA pour le calcul de la tranche,
- Les travaux se sont terminés par un quiz « affaires immobilières ».

Tous les secteurs ont rappelé les diverses aides financières qui peuvent être accordées.

Poursuite et développement de nos valeurs d'entraide et de solidarité

Dans la présentation des rapports d'activités des différents secteurs, vous retrouverez la richesse et la diversité des actions proposées aux adhérents, avec un socle commun l'entraide et la solidarité.

Il est important de faire un zoom sur quelques données :

- **Des demandes de séjours gratuits en hausse :**

134 familles ont bénéficié de séjours gratuits, au bénéfice de 513 personnes dont 201 enfants

- **Des aides financières individuelles pour un montant de 12 596 € :**

- ➡ aides au transport : 8 770 € ;
- ➡ aides aux séjours en colonies de vacances CGCV : 3 826 €.

- **Des demandes de bénéfice d'attribution de séjours en UA (hors séjours gratuits)**

- ➡ 16 583 demandes enregistrées sur le logiciel OLGUA ;
- ➡ 6 383 familles se sont vues attribuer un séjour.

- **Un soutien financier des ASCE ayant en gestion des biens « État » et/ou propriétaire de biens propres pour un montant de 291 895 € :**

- ➡ aides à la rénovation d'UA ou l'acquisition d'un mobilhome pour un montant de 97 455 € au bénéfice de 11 ASCE ;
- ➡ aides à l'acquisition d'un bien pour un montant de 194 440 € pour 4 ASCE dont une avance de 20 000 €.



Pour conclure le présent rapport moral, mon premier en qualité de président de la FNASCE, je tiens à adresser mes remerciements aux :

- membres du comité directeur fédéral pour leur soutien ;
- agents mis à disposition du bureau administratif pour leur disponibilité et leur patience ;
- responsables des ASCE et des URASCE pour leurs retours suite à mes interventions ;
- services de l'administration centrale pour leur soutien et leur attachement à notre mouvement.

C'est grâce à votre engagement, votre soutien que nous œuvrons toutes et tous avec le même objectif, celui de regarder l'avenir de notre mouvement dans l'intérêt et au profit de nos adhérents.

**Permettez que je fasse mienne la devise de l'US Marine Corps « Semper Fi »,
forme abrégée de « Semper fidelis » (Toujours fidèle), en l'étoffant en
« Semper fideles coloribus nostris passionis » (Toujours fidèle à nos couleurs PASSION)**

Merci pour votre attention.

Le 18 mars 2026

Laurent FRANC
Président de la FNASCE

